

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
6 octobre 2020

PUBLIE LE : **15 OCT. 2020**

**Délibération n°061020-7 : Conventions d'occupation du domaine public fluvial
concernant l'étude expérimentale des jardins d'assainissement flottants**

L'an deux mille vingt, le six octobre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trente septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Raphael DOAN, DELEGUE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Mehdi BOUCHEMMAMA, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux
Madame Sandra JEANSONNIE, Assistante du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	8
QUORUM	:	9
<i>Délégués présents</i>	:	16
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	15

SIA / CS – 061020-7

OBJET : CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL CONCERNANT L'ETUDE EXPERIMENTALE DES JARDINS D'ASSAINISSEMENT FLOTTANTS

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEL-DEVAUX, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), et notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU le projet de convention-type d'occupation du domaine public fluvial pour les jardins d'assainissement, présenté en annexe ;

CONSIDERANT que le SIARSGL est le porteur de cette étude expérimentale des jardins d'assainissement flottants;

CONSIDERANT que les jardins d'assainissement se situent sur le Domaine Public Fluvial (DPF);

CONSIDERANT que Voies Navigables de France (VNF) est gestionnaire du DPF;

CONSIDERANT que l'occupation du DPF nécessite l'élaboration d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) entre le SIARSGL et VNF, pour chaque jardin d'assainissement, d'une durée de 14 mois à compter de juin 2020;

CONSIDERANT que, dans le cadre de ce projet-pilote, le SIARSGL est exonéré de toute redevance par VNF.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président, et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France concernant l'étude expérimentale des jardins d'assainissement flottants.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 15/10/2020

Transmis en préfecture et affiché le 15/10/2020

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal